



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****115^e réunion**

Genève, 5 mars 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Décisions sur les questions relatives au Comité des transports intérieurs**Décision approuvant le programme de travail
du sous-programme « Transports » pour 2021***Contexte*

1. Lors de sa quatre-vingt-troisième session (Genève, 23–26 février 2021), le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté le programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2021, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/2021/8 (ECE/TRANS/2021/L.1) et a recommandé au Comité exécutif de l'approuver.
2. Le Comité exécutif est invité à approuver le programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2021.

Projet de décision

3. Le Comité exécutif approuve par la présente le programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2021, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/2021/8.
-

